



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination interministérielle

07 MARS 2023

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**sur la demande d'autorisation environnementale
concernant une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés
sur le territoire de la commune du MOULE, présentée par le Syndicat
Mixte Ouvert d'Innovation et de Valorisation (SINNOVAL)**

Par arrêté SG/BCI du **7/03/23**, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite **du lundi 27 mars au jeudi 27 avril 2023 inclus**.

Le commissaire enquêteur est Madame Murielle MANTRAN, Géomaticienne. Un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement étant de 3 km, les communes de Sainte-Anne et de Saint-François, sont elles aussi concernées.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie du Moule, siège de l'enquête publique, à la mairie de Sainte-Anne, et à la mairie de Saint-François. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Le public pourra formuler ses observations par écrit, et par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels devront impérativement parvenir à la mairie du Moule, avant le **27 avril 2023**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriel sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie du Moule pour être tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie du Moule, **les 27 mars et 27 avril 2023, de 9H à 12H**, à la mairie de Sainte-Anne, **le 4 avril 2023 de 9H à 12H**, et à la mairie de Saint-François, **le 11 avril 2023 de 9H à 12H**.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, dans les mairies du Moule, de Sainte-Anne et de Saint-François, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Maurice TUBUL